

Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 11 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier Padey, Maire.

Présents : Christian Barlet, Daniel Barlet, Emilie Barlet, Simon Barlet, Fabien Elie, Stéphane Lamiral, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent.

Excusés : Steven Jacquin, Julie Lecourt.

Pouvoir : Julie Lecourt donne pouvoir à Didier Padey.

Date de la convocation : 7 septembre 2023 (sept septembre deux mille vingt-trois)

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Manuel ARRAGAIN, Secrétaire de mairie, qui assiste à la séance du conseil.

Le compte-rendu du précédent conseil est approuvé.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour approuver le compte-rendu du précédent conseil. Ce compte-rendu est approuvé à la majorité (10 voix).

ORDRE DU JOUR :

- Projets de travaux 2023 : situation et financement,
- Subvention annuelle ADMR,
- Désignation référent « ambroisie »,
- Désignation référent « moustique tigre »,
- Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de gestion de la Savoie,
- RPQS Assainissement collectif 2022,
- RPI Billième – Jongieux - Lucey : Rentrée 2023-2024,
- Questions diverses.

1- Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire rappelle les projets en cours et la nécessité d'assurer une gestion lissée du budget et de la trésorerie d'ici la fin de l'année dans l'attente des subventions et dans le contexte du retard de versements de dotations.

En conséquence Monsieur Lamiral présente une proposition de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie qu'il propose de valider :



Offre réalisée le 8 septembre 2023 (validité 1 semaine)

- Durée de la solution proposée = 1 année maximum
 - Montant = 100 000 €
 - Taux d'intérêt = 4.542 %
 - Frais de dossier = 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 voix pour) :

- **VALIDE la proposition de la Caisse d'Epargne pour une ligne de trésorerie selon les caractéristiques ci-dessus**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à valider cette proposition et à signer le contrat correspondant.**

2- Subvention annuelle à l'ADMR

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a reçu la demande de subvention annuelle de l'ADMR, qui sollicite l'ensemble des communes de la communauté de communes de Yenne au prorata du nombre d'habitants.

Pour l'année 2023, le montant s'élève à 287 €. Il est nécessaire de prendre une délibération pour voter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 voix pour) :

- **APPROUVE le versement d'une subvention de 287 € à l'ADMR,**
- **DIT que les crédits correspondants sont prévus au compte 6574,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à établir le mandat pour l'ADMR d'un montant correspondant.**

3- Désignation d'un référent ambroisie

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune est concernée par la présence de l'ambroisie et que la mairie reçoit régulièrement des consignes et de recommandations des services de l'Etat pour lutter contre ce phénomène. Les textes réglementaires imposent la désignation, au sein du conseil municipal, un référent élu qui sera chargé du suivi et du signalement de l'ambroisie sur le territoire communal.

Il est proposé de désigner Daniel Barlet comme référent ambroisie sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 voix pour) :

- **APPROUVE la désignation de Daniel Barlet comme référent communal ambroisie,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de faire part de cette désignation aux autorités compétentes.**

4- Désignation d'un référent moustique tigre

Monsieur le Maire explique au conseil que le moustique tigre qui progresse chaque année dans la région a été repéré à Jongieux et que la commune est désormais considérée comme colonisée. A la demande de l'Agence régionale de santé, il est demandé qu'une personne référente soit désignée au sein du conseil municipal.

Il est proposé de désigner Stéphane Lamiral comme référent moustique tigre.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 voix pour) :

- ***APPROUVE la désignation de Stéphane Lamiral comme référent communal moustique tigre,***
- ***CHARGE Monsieur le Maire de faire part de cette désignation aux autorités compétentes.***

5- Désignation du référent déontologue élu et adhésion à la mission mise en place par le Centre de gestion de la Savoie.

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article. Par ailleurs, le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 qui met en œuvre ce nouveau droit, impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tous groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, de désigner un référent déontologue par délibération.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, en lien avec le centre de gestion du Rhône, propose une mutualisation de ce service en désignant une personne qualifiée pour effectuer cette mission

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à la majorité (10 voix pour),

- ***APPROUVE la convention d'adhésion, avec le Cdg73, à la mission « référent déontologue pour les élus », qui prend effet à sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable pour une durée d'une année, par reconduction tacite dans la limite de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion.***

6- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif, qui doit être présenté au conseil avant le 30 septembre.

Les principales données du rapport sont présentées, et il est proposé d'adopter ce rapport pour 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 voix pour), à la lecture de ce rapport :

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,**
- **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,**
- **DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.**

7- Questions diverses

- Emilie Barlet fait le bilan de la rentrée scolaire 2023-2024 sur le RPI Billième-Lucey-Jongieux et à la cantine scolaire :

- * L'école de Jongieux accueille cette année 27 enfants de CM1-CM2,
- * Renouvellement du dispositif de conseil municipal des enfants,
- * Formation commune aux personnels de la cantine et de la garderie le 14/09 consistant à un échange animé par une psychologue sur le fonctionnement du service.

Le Maire informe le conseil de l'accord des communes de Billième et Lucey pour lancer l'étude sur le regroupement d'une RPI en une seule école. Un devis sera demandé à Agate.

- Rapport de Daniel Vincent concernant la visite de l'inspectrice des sites et de l'ABF à Jongieux pour un projet privé,

- Daniel Vincent interpelle le conseil sur la situation des chemins et de leurs murs de soutènement sur le coteau de Marestel. Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de la commission urbanisme / voirie pour examiner cette question spécifiquement.

- Fibre / Poteau TDF : Monsieur le Maire a échangé avec les services de département pour relancer le dossier au point mort à la suite du rappel des règles concernant les sites classés interdisant au prestataire tout déploiement en aérien. Concernant le poteau TDF, un nouveau dossier contenant toutes les études demandées par la DREAL sera prochainement présenté aux différentes parties.

- Monsieur le Maire présente la page STRAVA « La Cote des Vignerons » récemment élaborée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.



Le Maire,

Didier PADEY